



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

HAÏTI

MAGNIFIQUES FESTIVITÉS DE LA SAINT-YVES À HAÏTI

Le Barreau de Haïti s'est distingué à l'occasion du 31^e congrès de la CIB qui s'est tenu en décembre dernier à Yaoundé.

Dans l'enthousiasme, il a en effet été désigné comme organisateur de notre prochain congrès qui se tiendra du 5 au 8 décembre 2017.

A peine de retour d'Afrique Me Stanley Gaston, Bâtonnier de Port-au-Prince et Président de la Fédération des Barreaux de Haïti, a commencé à s'atteler à la tâche. Toutefois il n'était pas envisageable de remettre en question les traditions, et la tradition, à Port-au-Prince, veut qu'au mois de mai on célèbre dignement la Saint-Yves.

Loin de négliger cet événement annuel Me Gaston et son Conseil ont saisi cette occasion pour faire la démonstration de la vitalité de leur Barreau et de ses ressources inépuisables.

Ainsi, du 15 au 19 mai derniers l'événement a été riche et humainement magnifique. Trois jours durant, au Convention Center de la Banque de la République de Haïti, s'est tenu un colloque sur le thème de « L'ordonnance juridique, vecteur des investissements ».

En présence de plusieurs centaines de participants et de nombreux invités étrangers, dont son Excellence l'Ambassadrice de France à Haïti, Mme la Vice-Bâtonnière du Barreau de Paris, Dominique Attias, Elie Elkaim représentant de la Conférence Internationale des Barreaux, Richard Sedillot, représentant du CNB, ou encore Davis Kerns, Président du Barreau de la Caroline du Nord (Etats-Unis), une dizaine d'orateurs de très grande qualité se sont succédé. Durant les travaux ont été évoqués la nécessaire stabilité d'un système bancaire, le rôle des institutions financières dans le développement du pays ou encore la question primordiale et juridiquement passionnante de l'instauration de mécanismes d'assurance et de réassurance.

Chacun de ses orateurs a participé aux réflexions qui doivent amener rapidement la République d'Haïti à la stabilité économique et politique. Ils ont chacun rappelé l'impérieuse nécessité d'un système juridique stable et d'une organisation judiciaire sûre pour que Haïti retrouve rapidement croissance et prospérité et stabilité dans ce pays qui si durement touché.

Ces trois journées de travaux se sont terminées par de superbes joutes oratoires sur le thème « La fin justifie-t-elle les moyens ». Elles ont opposé deux jeunes représentants du Barreau de Port-au-Prince à deux Secrétaires de la Conférence du Barreau de Paris. Elles étaient retransmises en direct à la télévision.

Le colloque terminé, les festivités ont continué deux jours encore. L'un consacré à une excursion durant laquelle les importantes délégations étrangères, en particulier de Guadeloupe, de Martinique et des Etats-Unis, ont pu nourrir avec nos hôtes haïtiens ces rapports de solidarité, de confraternité qui sont à la fois la source et le ciment de la CIB.

Le dernier jour, avant que de mériter la très belle soirée de gala organisée par l'Ordre, c'est à la Messe de la Saint-Yves que nous avons été conviés. L'Evêque Pierre-André Dumas y a rappelé, sur le thème central de la justice, l'importance d'un Barreau fort et d'avocats indépendants et courageux, citant en exemple le travail du Bâtonnier Stanley Gaston.



Hommage mérité, tant Stanley Gaston et les dizaines d'avocats qui œuvrent à ses côtés montrent, un peu comme nos confrères tunisiens distingués d'un prix Nobel de la paix, combien le rôle de l'avocat vaut non seulement dans la défense des intérêts particuliers de ses clients, mais dans celle de la démocratie et de la pacification de nos sociétés.

Le Barreau de Haïti a décidé de prendre une part active dans la reconstruction de son pays. Pour cette raison déjà, mais aussi pour la qualité de cette Saint-Yves, nous nous réjouissons de le retrouver en décembre prochain pour le 32^e Congrès de la CIB et encourageons toutes et tous à y prendre part.

Elie Elkaim